



A votre service

En un peu plus d'un an, votre Conseil régional s'est beaucoup investi pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés. Ainsi, dans les quatre domaines essentiels ci-dessous, des avancées significatives ont été obtenues. D'autres projets sont et seront mis en place dans les mois à venir.

Dans le domaine de la citoyenneté

Une aide comptable juridictionnelle destinée aux toutes petites entreprises qui sont en procédure judiciaire, **nos journées portes ouvertes au Conseil régional et notre numéro vert « Allo impôts » pour l'aide aux déclarations de revenus**, la reconnaissance des Conseils régionaux comme tiers de confiance de la médiation du crédit et plus de cinquante confrères volontaires, en région parisienne, pour assumer cette fonction.

La mise au point d'outils et de services pratiques

La réception automatique des attestations de présence aux réunions d'information organisées par l'Ordre francilien, le questionnaire d'évaluation relatif à ces séances, les « Mardinales de l'Académie » destinées à constituer une vidéothèque pour aider les confrères sur des problèmes d'actualité (l'ISF, les appels d'offre, la commande publique, la défiscalisation, les risques du DIF, l'emploi des seniors, les handicapés,...), la mise à disposition gratuite de pockets,...

Une politique au service des confrères

Une aide ciblée pour maîtriser « jedeclare.com », les Universités d'été à Paris l'an dernier, la Semaine des Instances Franciliennes cette année, **l'acquisition de locaux communs avec la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris**, une première grande synergie : les formations de nos deux Institutions gérées administrativement par un seul organisme l'Asforef, une politique d'optimisation de nos coûts et un renouvellement de notre certification ISO réorientée sur la satisfaction « clients » c'est-à-dire de vous, de moi, de tous les consœurs et confrères, la création d'une commission femmes,...

Une reconnaissance accrue de notre Profession

Avec l'accord sur le visa fiscal arrêté avec les OGA sous l'égide du Conseil Supérieur, l'habilitation pratiquement automatique des confrères volontaires au dispositif Nacre, la venue de Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, à notre conférence du 18 février dernier sur la réforme de la taxe professionnelle.

A la fin de cette mandature, c'est une institution rajeunie, modernisée, au service des consœurs et des confrères, plus accessible, plus performante et moins onéreuse que nous voulons transmettre à nos successeurs.

Bernard Lelarge,
Président